



MAIRIE VIGILANTE

RURANGE-Lès-Thionville

📧 : mairievigi.voisinsvigi@gmail.com

☎ : 06.08.48.26.50





ÊTRE ponctuellement
« L'OEIL SUPPLÉMENTAIRE
POUR LES FORCES DE L'ORDRE »

RÔLE DU V.V. « VOISIN VIGILANT », d'une communauté de quartier :

Il vit normalement,
il veille,
mais
ne surveille pas !
face à un
événement suspect :

- Personne au comportement suspect,
- véhicule douteux,
- départ de feu,
- fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants,
- ne pas avoir aperçu depuis un certain temps une personne seule ou « vulnérable »,
- perception de cris ou de bruits anormaux,

1  L'adhérent **ALERTE** par S.M.S. au **06.47.49.26.26**

2  **SIGNALE**
avec précision

Relève le type et couleur du véhicule, l'immatriculation
Enfin, si possible,
Il pense à prendre discrètement une photo avec un portable.

Exemple :
VIGILANCE : ce mercredi 15 h 00
quartier des Triches 1 Montrequienne,
Une camionnette MERCEDES blanche
immatriculée 452 DBX 92 roule à vitesse
réduite pour la seconde fois !

La Gendarmerie, la Police Municipale, la Mairie Vigilante et
les V.V. de « votre secteur » seront informés **INSTANTANÉMENT !**

En cas d'URGENCE, le V.V. compose le



En aucun cas, il ne doit pas:

- Violer l'intimité et la vie privée de ses voisins,
- Tenter de remplacer les forces de l'ordre.

